

AVEC LA CLASSIFICATION

**7 AGENTS SUR 10, N'AURONT QUE
3,... POINTS**

QU'EN EST-IL POUR VOUS ?



PRÉAMBULE

L'unique enjeu de la classification est de répondre à une problématique d'attractivité, au dépens de la majorité du personnel en place qui ne gagne rien lors de la transposition.

« Le projet de classification relève l'ensemble des coefficients d'embauche de chaque grille » : cette affirmation est incomplète et donc mensongère dans les faits. Pour la majorité du personnel en place, ce relèvement est autofinancé par le transfert de leurs points de compétences vers le coefficient de base : la fongibilité.

« Le projet de classification identifie les perspectives de carrière » : La non-instauratation d'une automaticité dans le passage d'un niveau à un autre ne permet pas de garantir des perspectives de carrière. C'est de la poudre aux yeux ! Dans la majorité des situations, rien ne change par rapport à la situation d'aujourd'hui : où les choix seront pris localement par les directions sur la base de critères toujours aussi vagues et subjectifs.

« Le projet de classification préserve les acquis individuels et collectifs et garantit un maintien de nos rémunérations » : Heureusement qu'il n'y pas de baisses de salaire ! Le pouvoir de vivre déceimment de son salaire ne cesse de baisser dans nos organismes : -22% d'écart entre l'inflation et la valeur du point en 15 ans !

Le projet de classification **garantit à tous une évolution minimale 3 points** qui ne sont que la transcription (en moins bien) des 5 points d'indice accordés aux fonctionnaires au 01/01/2024. Cette « évolution » disparaît au bout de quelques semaines au regard de l'inflation. Rappelons également que l'Employeur n'a ouvert aucune négociation sur la valeur du point en 2024 (nouvelle année blanche !) et que 2025 ne s'annonce pas mieux.

Les beaux discours et illustrations données par l'Employeur et les organisations syndicales signataires ne peuvent pas cacher la réalité. **La majorité du personnel de la Sécurité Sociale est laissée de côté. Le projet de classification des employés et cadres, méprisant pour les salariés en place, ne fera que tasser encore plus les salaires et renforcer la précarité grandissante de nos collègues.**



LÉGENDE

Explications

L'employeur avance par étape :

1ère étape : en janvier il accord 3 points à tout le monde...

2ème étape : en juin, transposition vers la nouvelle classification :

- Nouveau coeff de base
- Intégration de la mesure 1,65% dans le coeff de base
- Fongibilité (balance entre les points de compétences et le nouveau coefficient pour arriver à un gain nul, hors 3 pts garantis)

Points	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition Classif
7.60939 €			
Coefficient de base	Coeff grille actuelle	Coeff grille actuelle	Coeff nulle grille
Points de compétences (y.c. bas salaires)	Pts acquis	Pts acquis + 3pts garantie	Fongibilité = déduction de la différence entre nouveau coeff et ancien coeff
Points d'expérience	Ancienneté x2pts (50Max)	Ancienneté x2pts (50Max)	Ancienneté x2pts (50Max)
Mesure 1,65%	1,65% x coeff de base	1,65% x coeff de base	Supprimé = Intégré dans le coeff de base
Total	Addition des pts + mesure 1,65 %	Addition des pts + mesure 1,65 %	Addition des pts
Salaires (Brut mensuel)	Total x valeur du pts	Total x valeur du pts	Total x valeur du pts
Points	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition Classif
7.60939 €			
Coefficient de base	A	A	A* = A+Evolution (D est intégré dans l'évolution)
Points de compétences (y.c. bas salaires)	B	B+3	B* = B+3- Evolution (si inférieur à 0 = 0)
Points d'expérience	C	C	C
Mesure 1,65% (en points)	D	D	0
Total	S=A+B+C+D	S=A+B+3+C+D	S = A*+B*+C
Salaires (Brut mensuel)	S x 7,60939	S x 7,60939	S x 7,60939

2004	Niv	1	2	3	4	5A	5B	6	7	8	9
	A	190	198	215	240	260	285	315	360	400	430
2024	Niv	1	2	3	4	4B	5A	5B	5C	6	7
	Evolution	+48	+44	+37	+24	+30	+20	+30	+20	+20	+30

Résultats

À partir de janvier 2025 :

2 salariés sur 3 bénéficieront de 3 à 4 points maximum (grâce à l'arrondi de la mesure des 1,65%)

1 salarié sur 3 aura plus de 4 points.

En rouge : ce qui change

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Agent d'accueil

Niveau 4



Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	240	240	264
Points de compétences (y.c. bas salaires)	21	24	5
Points d'expérience	20	20	20
Mesures P.A. 1,65%	4,03	4,03	0
Total	285,03	288,03	289
Salaire (Brut mensuel)	2 169 €	2 192 €	2 199 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,97 pts = 30€ brut/mois

L'AGENT RESTERA 4A SANS GARANTIE DU 4B. SA PRIME SERA CALCULÉE SUR LE NOUVEAU COEFFICIENT SOIT UN GAIN SUPPLÉMENTAIRE DE 11€ BRUT PAR MOIS

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 24 points soit 183€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Comptable

Niveau 3



Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	215	215	252
Points de compétences (y.c. bas salaires)	34	37	4
Points d'expérience	16	16	16
Mesures P.A. 1,65%	3,65	3,65	0
Total	268,65	271,65	272
Salaire (Brut mensuel)	2 044 €	2 067 €	2 070 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,35 pts = 26€ brut/mois

L'AGENT RESTERA Niv.3 SANS GARANTIE DE PASSER Niv.4A.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 37 points soit 282€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Conseiller Juridique

Niveau 5A



Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	260	260	290
Points de compétences (y.c. bas salaires)	24	27	2
Points d'expérience	16	16	16
Mesures P.A. 1,65%	4,32	4,32	0
Total	304,32	307,32	308
Salaire (Brut mensuel)	2 316 €	2 339 €	2 344 €

EMPLOI NON REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,68 pts = 28€ brut/mois

L'AGENT RESTERA Niv.5A.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 30 points soit 228€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Gestionnaire RH

Niveau 4



16 ans

Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	240	240	264
Points de compétences (y.c. bas salaires)	51	54	35
Points d'expérience	32	32	32
Mesures P.A. 1,65%	4,03	4,03	0
Total	327,03	330,03	331
Salaire (Brut mensuel)	2 488 €	2 511 €	2 519 €

EMPLOI NON REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,97 pts = 31€ brut/mois

L'AGENT SERA POSITIONNÉ 4A.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 24 points soit 183€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Informaticien (chargé de support utilisateur/assistant fonctionnel)

Niveau IIA

Ancienneté **10 ans**

Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	260	260	277
Points de compétences (y.c. bas salaires)	23	26	14
Points d'expérience	20	20	20
Mesures P.A. 1,65%	4,32	4,32	0
Total	307,32	310,32	311
Salaire (Brut mensuel)	2 339 €	2 361 €	2 367 €

EMPLOI NON REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,68 pts = 28€ brut/mois

L'AGENT RESTERA IIA.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 17 points soit 129€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Référent(e) technique

Niveau 4

Ancienneté → 25 ans

Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	240	240	264
Points de compétences (y.c. bas salaires)	65	68	49
Points d'expérience	50 (max)	50 (max)	50 (max)
Mesures P.A. 1,65%	4,03	4,03	0
Total	359,03	362,03	363
Salaire (Brut mensuel)	2 732 €	2 755 €	2 762 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,97 pts = 30€ brut/mois

L'AGENT PASSERA Niv4B. SANS GARANTIE DE Niv5A.

GAIN DE LA TRANSPOSITION + CHANGEMENT DE NIVEAU = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 24 points soit 183€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Responsable de service

Niveau 6

Ancienneté → 14 ans

Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	315	315	345
Points de compétences (y.c. bas salaires)	36	39	15
Points d'expérience	28	28	28
Mesures P.A. 1,65%	5,20	5,20	0
Total	384,2	387,2	388
Salaire (Brut mensuel)	2 924 €	2 946 €	2 952 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,80 pts = 28€ brut/mois

L'AGENT RESTERA Niv6, SANS GARANTIE DE PASSER Niv7.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 30 points soit 228€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 70% DES SALARIÉS



Technicien·ne conseil

Niveau 3

Ancienneté → 14 ans

Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	215	215	252
Points de compétences (y.c. bas salaires)	36	39	6
Points d'expérience	28	28	28
Mesures P.A. 1,65%	3,65	3,65	0
Total	282,65	285,65	286
Salaire (Brut mensuel)	2 151 €	2 174 €	2 176 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+3,35 pts = 25€ brut/mois

IL RESTERA NIV 3. AUCUNE GARANTIE DE PASSER AU NIV 4A.

GAIN DE LA TRANSPOSITION = NUL CAR COMPENSÉ PAR LES POINTS DE COMPÉTENCES

Sans fongibilité, le gain aurait été de 37 points soit 282€ brut/mois

CLASSIFICATION 2024

IMPACT DE LA TRANSPOSITION POUR 30% DES SALARIÉS



Technicien·ne conseil

Niveau 3



Points 7,60939 €	Situation actuelle	Garantie 3 pts	Transposition
Coefficient de base	215	215	252
Points de compétences (y.c. bas salaires)	25	28	0
Points d'expérience	8	8	8
Mesures P.A. 1,65%	3,65	3,65	0
Total	251,65	254,65	260
Salaire (Brut mensuel)	1 915 €	1 938 €	1 978 €

EMPLOI REPÉRÉ NATIONALEMENT.

+8,35 pts = 63€ brut/mois

L'AGENT RESTERA Niv. 3, SANS GARANTIE DE PASSER Niv 4A

GAIN DE LA TRANSPOSITION = POSITIF CAR PAS ASSEZ DE PTS DE COMPÉTENCES POUR COMPENSER ET APPLIQUER LA FONGIBILITÉ TOTALE

Sans fongibilité, le gain aurait été de 37 points soit 282€ brut/mois